

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le vendeur fournit au client des produits et/ou prestations.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout document contradictoire, sauf accord écrit exprès du vendeur.

ARTICLE 2 – FORMATION DU CONTRAT

Le contrat est formé par la passation de la commande par le client.

Le vendeur peut confirmer la commande par l'émission d'un accusé de réception de commande précisant les conditions contractuelles applicables, notamment les prix, délais, spécifications techniques et modalités d'exécution.

En cas de divergence entre la commande du client et l'accusé de réception de commande, ce dernier prévaut de plein droit.

À défaut d'accusé de réception de commande, la commande est réputée acceptée aux conditions initiales.

Le client dispose d'un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de l'accusé de réception pour le contester par écrit. À défaut, il est réputé accepté sans réserve.

ARTICLE 3 – COMMANDES ET MODIFICATIONS

Les commandes sont fermes dès leur émission.

Toute modification demandée par le client est soumise à acceptation écrite du vendeur et peut entraîner une révision des prix et délais.

Le vendeur se réserve le droit de refuser toute modification impactant la faisabilité technique ou économique.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix sont exprimés en euros hors taxes.

Les prix applicables sont ceux figurant sur le devis ou sur la commande du client, réputés acceptés à la commande. Le vendeur peut confirmer ou modifier la commande par accusé de réception. En cas de divergence, les termes de l'accusé de réception prévalent.

Toute modification technique, variation de matière, évolution des quantités ou demande complémentaire entraîne une révision de prix.

ARTICLE 5 – FACTURATION ET PAIEMENT

Sauf accord contraire, les factures sont payables à 45 jours après la date d'émission de la facture.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne automatiquement :

- des pénalités calculées au taux légal majoré ou taux contractuel applicable
- une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (ou montant légal applicable)
- le droit pour le vendeur de suspendre les livraisons en cours

En cas de non-paiement, toutes sommes restantes deviennent immédiatement exigibles.

ARTICLE 6 – GARANTIES DE PAIEMENT / SÛRETÉS

Le vendeur se réserve le droit de demander toute garantie financière ou assurance-crédit préalable à l'exécution de la commande.

Le refus de fourniture de garanties peut entraîner l'annulation ou la suspension de la commande.

ARTICLE 7 – DÉLAIS

Les délais sont donnés à titre indicatif sauf engagement écrit contraire.

Aucun retard ne peut justifier une annulation de commande ou une indemnisation, sauf faute lourde du vendeur.

ARTICLE 8 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

En cas de non-paiement, le vendeur pourra revendiquer les produits en quelque lieu qu'ils se trouvent, aux frais et risques du client.

Le client s'interdit de revendre, transformer ou nantir les produits non entièrement payés sans accord préalable écrit du vendeur.

Les risques sont transférés au client dès la livraison.

ARTICLE 9 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative aux produits ou prestations doit être formulée par écrit dans un délai de huit (8) jours ouvrés à compter de la livraison ou de l'exécution.

Le client est tenu de procéder à toutes vérifications à réception.

Les réclamations doivent être précises et motivées.

À défaut, les produits ou prestations sont réputés conformes et définitivement acceptés.

Les vices cachés restent soumis aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 10 – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques intervient à la livraison des produits, indépendamment du transfert de propriété.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité du vendeur est limitée aux dommages directs prouvés.

Sont exclus notamment les pertes d'exploitation, pertes de production, pertes de profit ou tout dommage indirect.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française.

ARTICLE 13 – SUSPENSION / RÉSILIATION

En cas de non-respect des obligations du client, notamment de paiement, le vendeur peut suspendre ou résilier les commandes en cours sans indemnité.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE / JURIDICTION

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du vendeur, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.